



MAIN FORTE  
1, Square du 19 mars 1962  
22300 CAOUENNEC  
02 96 35 93 33 /06 80 25 00 72

MAIN-FORTE  
**ASSEMBLEE GENERALE 2020**  
**le 30 janvier 2021**

Le Président salue l'assemblée, remercie l'ensemble des présents pour leur participation à l'assemblée générale.

Il remercie particulièrement Mmes Lair, adjointe au maire de Lannion, chargée des politiques sportives et du handicap, Mme Carine Hue, Vice présidente de Lannion Trégor Agglomération chargée des mobilités douces, M. Pierre-Louis Bouguet, coordonnateur du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) de l'APF France handicap, Mme Nouara Chick, responsable du pôle Lannion du SAAD de l'APF.

Il mentionne les personnes invitées et excusées.

M. Patrice Kervaon, Conseiller départemental

Mme Marianne Zottner, Directrice du pôle domicile des Côtes d'Armor de l'APF France Handicap

Mme Chantal Paqué, animatrice de la délégation des Côtes d'Armor de l'APF France Handicap

Mme Sylvie Guignard, Vice Présidente du Conseil Départemental en charge de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées

M.Eric Bothorel, Député de la circonscription de Lannion

M.Paul Le Bihan, Maire de Lannion

M.Joel Lejeune, Président de Lannion Trégor Communauté

Mme Martine Delforge, directrice de la MDPH

Mme Marie-Madeleine Michel Vice-Présidente du Conseil départemental,

Mme Bernadette Corvizier adjointe au maire de Lannion chargée des politiques sociales et solidarités

Mme Claudine Féjean, conseillère départementale.

## **-I- RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES**

Rappel historique :

L'association est née en 2006.

L'expérience d'habitat partagé a démarré en octobre 2010 dans de le parc privé, à la périphérie de Lannion, près du centre commercial Géant.

Il était prévu que l'expérience d'habitat partagé (c'est à dire en colocation) situé en centre-ville se transforme en expérience d'habitat regroupé (c'est à dire en appartements individuels en un même lieu) en centre-ville de Lannion en 2015, dans le quartier d'Ar Santé.

Des vices de forme ont interrompu le chantier depuis l'été 2015.

Depuis cette date, nous avons attendu l'avis de l'expert nommé par la justice puis la décision de justice pour savoir si la poursuite de la construction va être possible ou s'il faudra démolir.

Nous venons de recevoir un courrier d'information à ce sujet. Il réitère ce qui avait été dit il y a un an. Les experts préconisent la démolition mais le juge n'a toujours pas statué à ce sujet.

Depuis décembre 2018, fort heureusement les quatre locataires ont intégré des pavillons individuels, logements sociaux dans le quartier de Saint-Hugeon près du quartier du Rusquet.

Ce sont des appartements dit accessibles mais qui ont nécessité plusieurs aménagements minimum supplémentaires réalisés par le bailleur social Côtes d'Armor Habitat.

Je rappelle que :

Les personnes handicapées bénéficiaires du dispositif louent directement leur appartement (T2).

Le reste à charge financier pour la location de chaque occupant (donc une fois pris en compte le montant de l'APL auquel chacun a droit) est de 87 €. Ce reste à charge était beaucoup plus élevé lorsque la location se faisait dans le parc privé.

Les locataires, accompagnés par leur tuteur, règlent individuellement les charges locatives.

Les frais de consommation d'eau et d'électricité sont réduits grâce à la mutualisation d'un certain nombre d'équipements comme machine à laver et sèche linge.

## **A- LES OBJECTIFS DE MAIN-FORTE**

L'habitat regroupé n'est pour l'association qu'un moyen. L'objectif a toujours été et reste plus que jamais l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité. L'autonomie concrète des personnes.

Nous sommes toujours dans cette perspective. Désormais nous avons davantage de moyens pour nous aider à atteindre nos objectifs car nous bénéficions d'un financement de l'ARS pour un emploi dédié à « l'animation de l'habitat inclusif ». Nous y reviendrons.

## **B- L'ANNEE COVID POUR LES LOCATAIRES ET POUR LES PERSONNES HANDICAPEES EN GENERAL**

### **LA RESTRICTION DES LIBERTES**

Pour chacun, chacune, le confinement, les restrictions des déplacements, l'impossibilité de certaines activités, etc constituent une limitation des libertés. Mais, pour les personnes handicapées ce fut pire et anormalement pire pour plusieurs raisons.

-Les personnes handicapées ont été considérées souvent à tort comme des personnes fragiles et donc inutilement surprotégées. Ainsi des activités ou des séjours de loisirs ont été annulés en autres pour cette raison.

-les personnes handicapées ont souvent moins de relations sociales que tout un chacun et ces circonstances les ont davantage isolées sans que cette dimension soit suffisamment prise en compte par l'administration et les services d'accompagnement.

-les services d'accompagnement se sont souvent comportés comme des établissements et se sont substitués aux autorités en choisissant de faire respecter strictement les restrictions alors que ce n'est pas leur rôle. Ainsi certains locataires se sont vu refuser de prendre leur repas l'un chez l'autre ou de revenir à leur domicile après un séjour dans leur famille.

-Les institutions liées au handicap, les services, et même certains professionnels eux-mêmes ont souvent été davantage préoccupés par leur propre protection (comment faire pour qu'il ne nous soit rien reproché - il s'agissait d'appliquer le principe du parapluie) ) et ont souvent préféré l'application stricte à la lettre du règlement au détriment d'une application adaptée à la situation.

-Au delà, alors même que le gouvernement a fini par tenir compte de la situation particulière des personnes handicapées et a décidé de leur laisser davantage de libertés, non seulement ces nouvelles dispositions n'ont pas été appliquées spontanément par les services mais il a fallu se battre pour qu'elles soient respectées.

Si j'évoque tout cela, c'est qu'il s'agit bien là de restrictions inutiles et mortifères à la participation des personnes handicapées à la vie de la cité et que nous sommes là au coeur de notre projet associatif. C'est à nous tous, adhérents de Main-Forte d'y être vigilants.

M. Pierre-Louis Bouguet ajoute que les directives administrativo-sanitaires reçues par les services étaient multiples et strictes et ne tenaient, en effet, pas compte du risque d'isolement des personnes handicapées

## ELWOOD MANDART

A ce propos, je voudrais évoquer la mémoire d'Elwood Mandart.

Elwood était une personne en situation de handicap, Infirmes Moteur Cérébral, il se déplaçait en fauteuil roulant. Il a fait partie de l'aventure de l'habitat partagé Main-Forte et a emménagé avec Glen, Jasmine et Hélène dans les appartements en 2010. Il était passionné de musique (punk surtout) et de cinéma. Il était à la fois attachant et un peu « gonflant ». Il parlait beaucoup, il avait beaucoup de choses à dire. A l'annexion, il s'était fait un réseau de potes qu'il retrouvait de temps en temps. Puis il est parti rejoindre un autre habitat partagé à Trégueux.

Il y a vécu pendant plusieurs années avec des hauts et des bas. Certains des locataires de Saint-Hugeon gardaient contact avec lui.

Puis le confinement est arrivé, et l'isolement dont je parlais tout à l'heure l'a frappé, lui pour lequel les relations étaient sa raison de vivre.

Il a appelé plusieurs fois à l'aide. Sans doute ne l'a-t-on pas assez entendu ? Un jour, il a choisi de se rendre en fauteuil roulant électrique au centre de Trégueux, il s'est aspergé de gel hydroalcoolique et il s'est immolé par le feu. Il en est mort. Ce drame ne s'arrête pas là.

J'ai, en tant que Président de Main-Forte, souhaité rendre public ce drame de façon à ce que l'on s'interroge sur ce qui a pu le produire et sur la situation dans laquelle on tient les personnes handicapées en général. J'ai informé plusieurs titres de la Presse nationale dans laquelle j'ai quelques contacts. Il ne s'est rien passé... Cette événement, la question de l'abandon des personnes handicapées n'intéresse pas les médias nationaux. A défaut, je vous en parle aujourd'hui pour que l'on sorte un peu, modestement de cette omerta et pour tenter de donner au geste d'Elwood la signification qu'il a peut être voulu lui donner.

Un adhérent demande si l'association dispose d'informations relatives à une quelconque responsabilité institutionnelle du drame rapporté. Le Président répond que ce n'est pas le cas mais que l'objet d'une enquête journalistique aurait été justement, à travers les témoignages de circonscrire cette dimension.

Une personne présente, fait part, avec émotion du fait qu'en tant que professionnelle de la petite enfance à l'époque, elle a connu Elwood. Qu'il était un enfant très vivant et attachant dont le comportement et les prises de paroles faisaient se questionner et se remettre en cause le personnel dans son approche du handicap.

## C- RAPPORT d'ACTIVITES

### LA MISSION DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIALES

Il était prévu que ce soit Elodie Roock salariée de Main-Forte responsable de la mission développement des activités sociales qui présente elle-même ses activités mais le report obligé de cette AG, les contraintes de créneau de disponibilité d'une salle municipale ont fait qu'aujourd'hui tombe sur un jour de formation d'Elodie qui se déroule à l'autre bout de la France. Elle vous prie de l'excuser de son absence. Je vais donc tenter de la suppléer pour vous dire où on en est.

#### LE PROJET

Nous vous avons informé l'année dernière du fait que L'ARS, proposait de financer, sur une période de trois ans, un poste « d'animateur » pour mener un projet d'intégration sociale en habitat regroupé. Elle avait pour cela lancé un appel à projet auquel Main-Forte a répondu. Le projet Main-Forte a été validé. Cela nous a permis de recruter depuis janvier 2020, une salariée à mi-temps, pour une période de trois ans.

Lors de notre dernière assemblée générale nous avons décrit les activités de la chargée de mission et ainsi défini ses interventions :

#### A l'interne

- auprès du ou des prestataires SAAD, SAMSAH et SAVS pour chercher à limiter le turn-over du personnel intervenant et les sensibiliser au projet d'animation sociale.
- auprès du service prestataire employeur des auxiliaires de vie pour sensibiliser les AVS à (et les outiller pour) l'information (sur les offres d'activités disponibles) auprès des locataires, l'explicitation de ces informations, le repérage des besoins selon les capacités de chacun et la stimulation à la participation,
- auprès des locataires eux-mêmes pour repérer les caractéristiques de chacun, élaborer des hypothèses de réponse aux besoins, aider à leur expression « naturelle ».
- et ainsi mettre en place des procédures, des outils et surtout des habitudes d'organisation des locataires pour la mise en relation de leurs besoins avec les potentialités de l'environnement.

#### A l'externe

- auprès de l'ensemble des acteurs locaux (associations, équipements, etc.) pour recenser les offres disponibles, repérer les conditions pérennes d'ouverture ou d'adaptation aux caractéristiques des habitants,
  - auprès de la municipalité et de la communauté d'agglomération pour faciliter la prise en compte des adaptations pour l'accès à la vie de la cité (accessibilité FRE, gratuité des accompagnants, etc.)
- et ainsi mettre en place des procédures et des outils permanents d'identification et de mises en relation entre l'offre externe et les besoins internes.

Ce travail global et transversal est mené à partir de projets opérationnels d'animation sociale. Nous avons ainsi cité pour exemples, deux projets de ce type :

- l'étude, avec les habitants, des difficultés rencontrées dans les parcours d'accessibilité pour faciliter la circulation à proximité des appartements comme la participation aux activités en ville de façon à porter, auprès des acteurs publics des projets de modifications, par une participation experte aux instances s'intéressant à l'accessibilité.
- l'achat et la mise à disposition d'un instrument de musique spécifique (le Bao-Pao) à l'école de musique communautaire de façon à permettre aux personnes handicapées, comme aux personnes valides une pratique musicale partagée. Cette pratique musicale devrait permettre aux jeunes locataires de pouvoir s'investir sur d'autres projets tels que la participation à un orchestre ou à la fête de la musique ...etc
- la mise en oeuvre d'un festival local du cinéma dédié à la question de la différence (dont le handicap) et proposant des perspectives (humour, luttes, solutions). Ce projet à forte dimension médiatique, se doit d'intégrer dans sa préparation comme dans sa réalisation les personnes handicapées selon des moyens appropriés.

#### LE GROUPE DE SUIVI

La chargée de mission, Elodie Roock est la seule salariée de Main-Forte. Afin d'éviter un certain isolement professionnel et pour l'accompagner dans ses activités et réflexion, l'association a mis en place un groupe de travail composé d'adhérents de l'association qui, par leurs fonctions actuelles ou passées ont eu l'habitude de travailler collectivement et de diriger des équipes. Le groupe est actuellement composé de cinq personnes.

Ce groupe de réunit tous les deux mois. Pour l'instant il s'est réuni à distance compte tenu de circonstances. Entre ces réunions il est informé des activités de terrain par des comptes-rendus synthétiques hebdomadaires rédigés par Elodie.

Le groupe de suivi de la mission complète, lors de ses réunions, sa connaissance des activités de terrain, fait part de ses réflexions et de ses propositions d'orientation. Certaines de ces propositions peuvent donner lieu à validation par le Conseil d'Administration lorsque les enjeux sont importants.

Les différents membres du groupe de suivi interviennent et insistent tour à tour sur :

- l'intérêt qu'ils trouvent à ainsi mieux connaître les situations concrètes vécues par les personnes,
- la nécessaire adaptation de la mission aux réalités constatées sur le terrain,
- l'apport du groupe de suivi en termes de connaissance du territoire et de ses ressources,
- les qualités professionnelles de la chargée de mission,
- l'intérêt de consacrer du temps de mission à la formalisation des observations analyses et préconisations.

Un membre du groupe de suivi propose aux représentants de l'APF d'orienter ce travail de formalisation vers l'écriture et la mise en place de procédures d'intervention des AVS.

M. Pierre-Louis Bouguet fait part de son intérêt pour cette démarche.

### L'EVOLUTION DU CONTENU DE LA MISSION

Les objectifs de la mission n'ont pas changé, ni ses modalités d'action mais les activités d'Elodie se sont réorientées pour deux raisons :

- la limitation de l'offre des activités sociales sur le territoire, compte tenu de la pandémie,
- l'existence d'entraves quotidiennes à l'autonomie : ergonomie déficiente de l'environnement immédiat, non participation ou faible participation active aux activités sociales banales (telles les courses), accès aux informations difficiles, non participation ou faible participation à la réalisation des repas, etc.

Les grands projets (Bao-Pao, festival de cinéma) ont donc été suspendus ou repoussés au bénéfice de projets plus modestes mais absolument nécessaires si on veut aller plus loin.

De plus, Elodie a choisi de co-construire les objectifs et activités de sa mission avec les locataires eux-mêmes.

Pour le volet ergonomie, nous nous sommes fait aider par la société Ecoréso installée en Manche et son ergonomiste-ergothérapeute Claude Dumas,

Pour le volet communication, nous nous sommes fait aider par l'entreprise Idéographik ( Sabrina Morisson ) installée à Tremel.

Pour le volet courses et autonomie Elodie Roock a travaillé avec Nouara Chick, référente du SAAD de l'APF pour le Trégor.

L'un et l'autre, après travail d'observation et d'analyse, ont élaboré des préconisations qui sont reprises et mises en œuvre par la chargée de mission, l'association au sens large ou Sabrina Morisson elle-même pour une partie du volet communication.

Ainsi, sont en cours de mise en œuvre avec des degrés de réalisation divers :

- L'aménagement des logements,
- L'adaptation des outils de communication, des supports et des contenus d'informations (l'accompagnement à l'usage de l'informatique en constitue un élément essentiel),
- La réorganisation des courses pour davantage de participation des locataires

Désormais, les courses se font selon deux modalités :

- pour les denrées et produits non périssables, les courses se font en ligne, tous les mois (le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois), avec livraison à domicile lors de jours fixés.
- pour les produits frais, les courses se font de manière hebdomadaire (une fois tous les 15 jours par chaque locataire) soit en supermarché, soit à la coop bio selon la demande de chaque locataire.
- un bilan de ce fonctionnement sera réalisé au mois d'avril.

**Conclusion en guise de bilan provisoire sur la mission : on avance en découvrant et en expérimentant, les pistes de travail s'ouvrent au fur et à mesure et se diversifient. Il est clair que la présence d'une salariée permet à l'association d'avancer davantage vers ses objectifs d'autonomie et de participation à la vie sociale.**

**Nous avons fait le choix de ne travailler qu'avec les acteurs (associations locales, élu-es, AVS, etc ; qui sont partants). Nous identifions deux freins à cette action. Le turn-over des AVS et, quelquefois, notre frilosité en tant que parents-protecteurs.**

## BILAN FINANCIER MISSION

Présentation par le trésorier Jean-Yves Jouan

Résultat 01/01/2020 - 31/12/2020

Action Ars " Habitat inclusif"

Charges		Produits	
Fournitures de bureau	1 505	Versement ARS	21 240
Loyers -locations	420		
Prime d'assurance	102		
Honoraires d'accompagnement	1 498		
Voyages et déplacements	516		
Téléphone	327		

Médecine du travail	128		
Salaire et charges sociales	15 573		
Excédent 2020	1 171		
<b>Total</b>	<b>21 240</b>	<b>Total</b>	<b>21 240</b>

Le trésorier précise que les adhésions et les dons à l'association ont été moins nombreuses cette années mais d'un montant plus élevé.

Le président interroge la possession du véhicule PMR Master qui a un coût d'entretien important et ne sert plus beaucoup compte-tenu de l'individualisation des déplacements de la possession de véhicules personnels.

A cette occasion, le Président remercie l'association An'Damos de Guingamp qui, cessant ses activités a décidé de solder son compte en versant à Main-Forte les fonds qu'elles détenaient soit 2500 €. Ce versement apparaîtra sur le budget 2021.

## C- VIE ASSOCIATIVE

### Intervention de Danielle Berrivin

Nombre d'adhérents 2020 : 76

Cette année nous avons organisé 4 réunions « officielles » qui se déroulent toujours en deux temps : premier temps réunion du bureau, deuxième temps : réunion de l'ensemble du CA, en particulier avec les locataires qui votent les décisions et n'hésitent pas à s'exprimer.

Le groupe de suivi de la mission s'est réuni 4 fois.

Monique Merrien continue de gérer le compte « alimentation », les réparations et remplacement des appareils ménagers.

Danielle Berrivin réalise le suivi comptable des déplacements, la régulation des dépenses énergétiques, la gestion des adhésions.

Nous avons également été sollicité deux fois par le Conseil Départemental :

-pour participer à un bilan confinement des habitats inclusifs des Côtes d'Armor,

-Pour participer à un bilan global des différentes expériences d'habitat inclusif des Côtes d'Armor, débouchant sur des préconisations. Commentaires à faire.

Enfin nous avons été sollicités par un groupe de parents qui veut créer un nouveau dispositif d'habitat regroupé à Plouha et que nous avons rencontré à deux reprises..

Mme Maryse Rajaoravinelon fait part de l'intérêt de ce partage d'expérience et de son souhait de solliciter à nouveau Main-forte.

#### D- RESULTAT 2019/2020

Charges			Produits		
La participation des membres	15 718	15718	La participation des membres	3 987 15 718	19 705
Utilisation du Bénévolat			Cotisations des membres Valorisation du bénévolat		
Fonctionnement			Fonctionnement	762 50	812
Secrétariat ( courriers, F bureau,,) Masques	578 149 9 0 66	803	Interêt de placement Solde caution les Alizés		
Frais de service bancaire					
Voyage et déplacements Mission-réception					
Véhicule	1 007 519	3 679	Véhicule	3 000 -1 882	1 118
Assurance Amort fauteuil	2 153		Revente fauteuil V.N.C fauteuil		
Entretien					
Habitat inclusif			Habitat inclusif	11 800	11 800
Fournitures bureau, téléphone Location	1 301 360 182 8 396	10 239	Participation ARS		
Rbst frais mission					
Salaire et charges sociales					
Actions	353 400	753	Actions		0

Expo photo Bao Pao			CR Bzh Ville de Lannion		
Améng collectif Ar Santé Produit perçu d'avance		0	Améng collectif Ar Santé Aide fondations & Ass		0
Excédent 2020 2243					
Total		33 435	Total		33 435

## E- ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont actuellement: Anthony Bernable, Claude Berrivin, Danielle Berrivin, Gérard Briant, Glen Briant, Carole Garel, Jean-Yves Jouan, Jasmine Herson, Yves Herson, Hélène Merrien, Monique Merrien, Marie-Pierre Le Nabour, Anne-Claire Even, Cathy Le Bras entrée au Conseil d'Administration l'année dernière. Les membres du bureau sont : Gérard Briant : Président, Jean-Yves Jouan, trésorier, Danielle Berrivin, secrétaire, Monique Merrien, Yves Herson, Carole Garel,

Vote du bilan d'activités, du Bilan financier, élection du C.A. :

Nombre de bulletins exprimés : 49

Nombre de voix pour le bilan d'activités : 49

Nombre de voix pour le bilan financier : 49

Election du CA : 49

## F-ACTIONS A VENIR

### L'APPROFONDISSEMENT DES ACTIONS MISES EN OEUVRE PAR LA MISSION

#### En ce qui concerne l'aménagement des locaux

En l'absence d'échéance pour le projet d'Ar Santé, l'amélioration de l'accessibilité est tout à fait nécessaire et légitime. Nous venons de recevoir un courrier de Côtes d'Armor Habitat dont le contenu est identique à celui que nous recevions l'année dernière à la même époque, c'est à dire que nous sommes en attente d'une décision de justice.

-La première étape en cours consiste à demander au bailleur social de les réaliser (il vient de répondre qu'il ne prendra en charge que l'installation de l'électrification des volets roulants),  
-Pour toutes les autres demandes d'adaptation, il s'agira donc de déposer des demandes individuelles auprès de la MDPH pour qu'elle intervienne,  
-Enfin, les restes à charges seront assurés par l'association qui utilisera une partie des fonds octroyés par les fondations pour les aménagements d'Ar Santé.  
Un travail d'accessibilité de la proximité immédiate des logements sera réalisé avec la municipalité de Lannion et ses services techniques (il s'agit là de répondre à une proposition d'une conseillère Mme Lair, ici présente).

### **En ce qui concerne l'accès à l'information**

Le travail des locataires avec Idéographik sera poursuivi. La chargée de mission et moi-même participeront à une formation FALC au printemps prochain.

Si cela intéresse certains adhérents, l'association leur propose d'y participer, et prendra en charge les frais d'inscription.

Par ailleurs, l'accompagnement informatique (proposition de nouveaux outils, aide à l'apprentissage et à la pratique de ces outils) sera poursuivi

### **En ce qui concerne l'alimentation**

Nous souhaitons que les locataires soient vraiment actifs et le plus possible autonomes dans la gestion de leur vie quotidienne. La question alimentaire en fait partie. Nous avons commencé par les courses mais le même travail d'appropriation ou de réappropriation est à réaliser à propos de la réalisation des repas.

## **L'IMPLICATION ACTIVE ET CREATIVE DANS LA VIE SOCIALE**

Nous avons l'habitude de considérer l'implication des locataires dans la vie sociale comme la conquête d'un droit à la participation (aux activités culturelles par exemple), que l'on a tendance à réduire à une activités de consommation (aller aux spectacles par exemple). Nos réflexions autour de la mission nous amènent à dire que les locataires peuvent contribuer activement à la vie sociale et ayant des activités proches de ce que l'on appelle « travail ». Ils ont des compétences (informatique, par exemple), relationnelles, etc. ils ont des idées pour être vraiment actifs.

Nous ne savons pas encore quelles formes pourraient prendre ces activités individuelles ou collectives mais nous souhaitons aller dans ce sens.

**La collaboration avec LTC et Trégor bicyclette** pour la mise à disposition de vélos ou tricycles adaptés aux personnes en situation de handicap physique

## **LA RECHERCHE ET L'USAGE D'UN LOCAL**

Un local dont la situation en centre-ville a été jugé satisfaisante par les locataires a été repéré. Ce local servirait justement comme lieu d'activité et de rencontres pour élaborer des projets. Il serait à l'usage de la mission mais surtout des locataires. Les propriétaires sont d'accord pour réaliser à l'intérieur les aménagements nécessaires. Nous sommes en discussion avec la ville de Lannion pour réaliser les travaux d'accessibilité extérieurs nécessaires car il y a deux marches sur le trottoir.

## LES PROJETS BAO-PAO ET FESTIVAL DE CINEMA

Ils ne sont pas abandonnés mais mis en attente d'avancées plus concrètes.

## LE RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE EN SERVICE CIVIQUE

Toutes ces actions exigent un accompagnement fort des locataires par la chargée de mission. Le mi-temps disponible n'est visiblement pas suffisant. Le Conseil d'administration a donc pris la décision de recruter une personne en service civique.

Elle viendra en appui à l'action d'Elodie et sera plus spécifiquement chargée de l'accompagnement informatique.

Le Président clôt la séance et prie de l'excuser de ne pouvoir offrir le pot de l'amitié.